

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LA PIERRE BLANCHE sur la commune principale de l'AIOT La Pierre Blanche - LANDEMONT 49270 OREE D ANJOU.

La référence de votre dossier est A-3-AYTXFU5A et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/09/2023 à 11h49 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **31982275500017**

Raison sociale **GAEC PIERRE BLANCHE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

La Pierre Blanche

Landemont

49270 OREE D ANJOU

Signataire

Qualité : **associé du GAEC**

Référent

Fonction : **associé du GAEC**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LA PIERRE BLANCHE**

Description des activités :

L'exploitation est actuellement connue sous le nom de GAEC PBM (courrier de la préfecture du 21 septembre 2012) pour un élevage porcin d'une capacité de 520 porcs à l'engraissement (arrêté d'autorisation initial du 18 janvier 2007) et un élevage bovin de 130 vaches laitières, 28 génisses, 15 bovins mâles et 2 taureaux sur le site de « la Pierre Blanche » à Landemont, Orée d'Anjou. L'

exploitation possède un second site à « la Galardière » à Landemont, Orée d'Anjou sur lequel sont regroupés les génisses de renouvellement du troupeau laitier. L'exploitation a fait l'objet d'une visite d'inspection des installations classées le 20 janvier 2023. Plusieurs points de non-conformité ont été relevés. L'objet de ce dossier est de régulariser la situation de l'exploitation. Le GAEC PBM est devenu le GAEC Pierre Blanche depuis 2018. Une déclaration de changement de nom a été réalisée le 12 septembre 2023 pour régulariser cette situation. Le GAEC Pierre Blanche possède toujours deux types d'élevage : un élevage de porcs à l'engraissement et un élevage de vaches laitières. La répartition des animaux sur les deux sites n'a pas évolué. Les vaches laitières et les porcs sont sur le site de la Pierre Blanche et les génisses sur le site de la Galardière. Les effectifs de porcs ont diminué, passant de 520 à 450 porcs à l'engraissement portant ainsi l'exploitation sous le régime de la déclaration pour cette production : objet de cette déclaration initiale. Les effectifs laitiers ont légèrement augmenté pour atteindre 150 vaches (130 vaches en production et 20 vaches taries). Les vaches sont réparties sur le site de la Pierre blanche avec une partie des génisses de renouvellement. Le reste des génisses est élevée sur le site de la Galardière. La production de vaches est sous le régime de la déclaration sur le site de la Pierre Blanche. Le site de la Galardière est soumis au RSD avec les génisses qui y sont présentes. La régularisation des effectifs vaches laitières est faite avec cette déclaration. L'exploitation possède deux stockages de fourrage sur le site de la Pierre Blanche. Le premier (SF1) est localisé dans les anciens bâtiments du site. Il représente un volume de 1300 m³. Le second (SF2) est un bâtiment de 600 m², construit en 2015 et recouvert de panneaux photovoltaïques. Le bâtiment a bénéficié d'un permis de construire validé le 30 janvier 2015. Cette construction n'est pas connue des installations classées.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Pierre Blanche - LANDEMONT

49270 OREE D ANJOU

X : 380496

Y : 6651702

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2102	2102-2	Elevage de porcs	Nombre d'animaux-équivalents 450 Animaux-Eq	D	450 porcs à l'engraissement
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 150 u	D	
1.1.1.0		Sondage, forage	2600	D	2 forages : 1100 m3 + 1500 m3

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

La porcherie est sur caillebotis intégral. Le bâtiment est équipé d'une préfosse (FO3) sous caillebotis pour collecter et stocké le lisier de porcs. Le bâtiment vaches laitière est équipé de logettes paillées avec racleur au sol. Le fumier est égoutté et stocké dans une fumière non couverte (FUM1). Le lisier d'égouttage est dirigé vers une fosse béton circulaire, non couverte (FO1). Une seconde fosse béton circulaire, non couverte (FO2) vient compléter ce stockage. La salle de traite est équipée d'un roto. Les eaux de la salle de traite sont dirigées vers la fosse FO1. Les autres bâtiments pour le troupeau laitier sont tous mené sur litière accumulée (> 2 mois sous les animaux). Les fumiers sont stockés au champ. Les effluents sont épandus sur les terres de l'

exploitation. Le plan d'épandage a été mis à jour et est disponible sur l'exploitation. Le dexel a également été réalisé et est disponible sur l'exploitation.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049011241	GAEC PIERRE BLANCHE	1
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 175		
Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 24548		
A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 24548		
A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0		
B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 24548		
B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0		
Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4		

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets classique d'une exploitation agricole (big_bag, bâches ensilages, ficelles...). Triées et stockés sur l'exploitation avant d'être apportés à la coopérative.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
1 poteau incendie et 4 extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)